Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260120-DELIB2026002-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE

Délibération n°2026-002	Nomenclature 7.5
Promotion touristique, Musique, Chant et Danse – Plan d'actions et budget prévisionnel 2026 de la Destination Cœur de Bretagne – Kalon Breizh	

Membres du Bureau Communautaire	Nombre de présents (liste en annexe)	Nombre de votants
11	8	8

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à 15 heures 30
Le Bureau du Conseil communautaire, légalement convoqué par voie électronique le treize janvier deux mille vingt-six, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Monsieur Bernard SALIOU,
Vu les articles 5214-13 à 5214-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 2 juillet 2020 donnant pouvoir au Bureau,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020 qui permet conformément aux articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT l'envoi des convocations par voie électronique,
Etaient présents : cf. liste en annexe ;
Joëlle LE BIHAN a été nommée secrétaire de séance.
Rapporteur : Joëlle LE BIHAN

EXPOSE :
Les acteurs de la Destination Cœur de Bretagne-Kalon Breizh ont défini un programme d'actions pour l'année 2026 qui s'appuie sur le plan d'actions 2023-2026, validé par les membres du comité de pilotage.
En 2026, les projets de la Destination Cœur de Bretagne porteront notamment sur la valorisation du patrimoine archéologique, le développement des activités et loisirs de pleine nature, l'accompagnement des hébergements touristiques, l'évaluation du contrat de développement touristique, le développement de l'itinérance et l'accueil des camping-caristes et vanlifers.
Les calculs du plan de financement ont été établis en prenant en compte la population de chaque territoire et le nombre de lits touristiques (marchands et non marchands - Sources INSEE - CRT).

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- ***a validé le plan d'actions et budget prévisionnel 2026 de la Destination Cœur de Bretagne,***
- ***a validé la participation financière de 6 016 € de la CCHC,***
- ***a approuvé l'inscription de ce montant au BP OT 2026.***

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 20 janvier 2026.
Le Président,
Bernard SALIOU

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260120-DELIB2026002-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 JANVIER 2026

NOM	Présent	Absent excusé
Bernard SALIOU	X	
Tugdual BRABAN	X	
Francis LE BAUT	X	
Joëlle LE BIHAN	X	
Yvon COQUIL	X	
Annick BARRE	X	
Martine QUEMERE		X
Denis SALAUN		X
Jean-Claude GOUIFFES		X
Guy CITERIN	X	
Philippe ANSQUER	X	

Nombre de membres titulaires : 11
Nombre de membres présents : 8

Etaient également présents :
Michel LE ROUX, maire de Leuhan
Stéphane GUILLOU, maire de Saint-Goazec
Lénaïk JOURDREN, maire de Trégourez
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services